



Pouvons nous obtenir la nationalité française par adoption?

Par **danilou84**, le **11/09/2010 à 16:13**

Bonjour,
Je suis ivoirienne et j'ai 42ans
Mon père a eu la nationalité française par le mariage en 1997.
J'ai fait une dde de nationalité au consulat de france, et ils m'ont répondu que j'étais majeure lorsque mon père a acquis la nationalité. Nous vivons avec son épouse qui est comme notre mère depuis l'âge de 8 ans.
Elle décide alors de nous adoptés mon frère et moi.
Pouvons nous obtenir dans ce cas la nationalité française?
merci de me répondre

Par **mimi493**, le **11/09/2010 à 16:35**

On ne peut adopter un majeur que simplement.
L'adoption simple d'un majeur est sans effet sur la nationalité (article 21 du code civil)

Par **amajuris**, le **11/09/2010 à 21:26**

bjr,
le but de l'adoption est de donner une famille à un enfant et non d'obtenir une nationalité